

**ACCUEIL TEMPS LIBRE ANIMATION SOCIALE
ATLAS**

**Siège social : 21 rue Paul Valéry
49100 ANGERS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2018

SARL Cabinet FERRE : Société à Responsabilité Limitée au Capital de 31 000 €
Centre d'affaires Les Loges – Saint Sylvain d'Anjou
49 480 Verrières-en-Anjou
Téléphone : 02 41 32 64 29
E-Mail : contact@cabinet-ferre.com
N° RCS: B 451 538 771

**ACCUEIL TEMPS LIBRE ANIMATION SOCIALE
ATLAS**

**Siège social : 21 rue Paul Valéry
49100 ANGERS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2018

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACCUEIL TEMPS LIBRE ANIMATION SOCIALE - ATLAS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ACCUEIL TEMPS LIBRE ANIMATION SOCIALE - ATLAS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'appréciation du montant des subventions comptabilisées en produits au terme de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels


Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Verrières-en-Anjou, le 10 Mai 2019
Le Commissaire aux comptes
CABINET FERRE, représenté par Pascal FERRE



BILAN - ACTIF

4510 - Association ATLAS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	5 720	4 340	1 380	2 589
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	77 981	71 396	6 585	12 712
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	120		120	120
TOTAL (I)	83 821	75 736	8 085	15 421
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	252		252	
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	24		24	70
Autres	102 157		102 157	108 284
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	122 148		122 148	111 012
Charges constatées d'avance (3)	3 578		3 578	591
TOTAL (III)	228 159		228 159	219 957
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	311 981	75 736	236 244	235 378

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN - PASSIF

4510 - Association ATLAS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	117 851	150 891
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-13 273	-33 040
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 058	3 425
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	106 637	121 276
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	25 781	23 534
TOTAL (III)	25 781	23 534
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	28 200	25 800
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	28 200	25 800
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 601	11 819
Dettes fiscales et sociales	54 154	42 958
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	143	63
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	13 728	9 928
TOTAL (V)	75 626	64 768
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	236 244	235 378

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

75 626

64 768

COMPTE DE RÉSULTAT

4510 - Association ATLAS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	1 671	2 440
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	387 836	346 901
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	12 823	29 888
Cotisations	36	18
Autres produits (hors cotisations)	12	4
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	402 377	379 251
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures	13	387
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	50 516	53 541
Impôts, taxes et versements assimilés	15 758	4 844
Salaires et traitements	237 081	236 707
Charges sociales	101 800	101 760
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 336	7 175
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	2 248	55
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	44	10
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	414 796	404 478
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-12 418	-25 227
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	383	395
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	383	395
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	383	395

COMPTE DE RÉSULTAT

4510 - Association ATLAS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		90
Sur opérations en capital	1 367	1 241
Reprises sur provisions et transferts de charges		17
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	1 367	1 348
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	200	34
Sur opérations en capital		3 720
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	200	3 754
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	1 167	-2 406
Impôt sur les bénéfices	4	2
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-10 873	-27 240
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	2 400	5 800
TOTAL DES PRODUITS	404 127	380 994
TOTAL DES CHARGES	417 400	414 034
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-13 273	-33 040
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat	4 221	4 221
Prestations en nature	682	682
Dons en nature	15 685	15 685
TOTAL PRODUITS	20 588	20 588
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	16 367	16 367
Personnel bénévole	4 221	4 221
TOTAL CHARGES	20 588	20 588
TOTAL	-13 273	-33 040
* Y compris :	372	
Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		90
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	1 167	-2 406

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif selon la nature des immobilisations, en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les subventions d'équipement sont reprises au compte de résultat de l'exercice au même rythme et sur la même durée d'amortissement des immobilisations qu'elles ont servi à financer.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.		Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	5 720	
CORPORELLES		Terrains			
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
		Installations techniques, matériel & outillage indust.			
		Instal. génè., agencts & aménagts divers		168	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		37 876	
		Matériel de bureau & info., mobilier		46 614	
		Emballages récupérables & divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	84 659		
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations			
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières			
		TOTAL IV			
		TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	90 379		

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			5 720	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst.tech., mat.	Ins. gal. agen. amé. cons				
		outillage indus.				
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.			168	
		Matériel de transport		6 677		31 199
	Mat.bureau, info., mob.				46 614	
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL III		6 677		77 981	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
	TOTAL IV					
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		6 677		83 701	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 131	1 209			4 340
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	168			168
	Matériel de transport	32 092	2 060	6 677	27 474
	Mat. bureau et informatique, mob.	39 686	4 067		43 753
	Emballages récupérables divers				
TOTAL	71 946	6 127	6 677		71 396
TOTAL GENERAL	75 078	7 336	6 677		75 736

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amort. fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corporelles	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler						
	Primes de remboursement des obligations						

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

SUBVENTIONS

Les subventions accordées mais non perçues à la date de clôture sont comptabilisées en produits et classées en subventions à recevoir, subventions d'exploitation à l'exception des montants portés dans le compte "fonds dédiés".

Les produits figurant dans les comptes correspondent aux subventions reçues ou à recevoir et se rapportant à l'activité de la période.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale, le résultat 2017 a été affecté en report à nouveau.

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	150 891		33 040	117 851
Résultat comptable de l'exercice antérieur	-33 040	33 040		
Subventions d'investissement non renouvelables	3 425		1 367	2 058
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	121 276	33 040	34 407	119 910

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Le versement effectif des subventions accordées étant conditionné à la réalisation effective des mesures financées, il en résulte la comptabilisation en fonds dédiés des engagements réalisés sur la période postérieure à la date de clôture.

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	B	C	D=A-B+C
SUBVENTION ASLL		2017	101 800	25 800	20 000		5 800
SUBVENTION ASLL		2018	101 000	101 000	78 600		22 400
TOTAL			202 800	126 800	98 600		28 200

ENGAGEMENTS

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 25 781,33 Euros.
Cet engagement a été comptabilisé.

ENGAGEMENTS DONNÉS

L'association n'a contracté aucun engagement hors bilan (sûreté, garanties, avals, cautions, ...) accordés à des tiers ou reçus de tiers.

Il n'y a aucun effet escompté et non échu à la clôture ni de financement Dailly.

**ACCUEIL TEMPS LIBRE ANIMATION SOCIALE
ATLAS**

**Siège social : 21 rue Paul Valéry
49100 ANGERS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2018**

SARL Cabinet FERRE : Société à Responsabilité Limitée au Capital de 31 000 €
Centre d'affaires Les Loges – Saint Sylvain d'Anjou
49 480 Verrières-en-Anjou
Téléphone : 02 41 32 64 29
E-Mail : contact@cabinet-ferre.com
N° RCS: B 451 538 771

ACCUEIL TEMPS LIBRE ANIMATION SOCIALE ATLAS

**Siège social : 21 rue Paul Valéry
49100 ANGERS**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2018

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Verrières-en-Anjou, le 10 Mai 2019
Le Commissaire aux comptes
CABINET FERRE, représenté par PASCAL FERRE

